

CSS AVOCATS
Cabinet engagé

La Charte RSE à télécharger
Mise à jour Janvier 2026

Sur le modèle des sociétés à mission, créées par la loi Pacte, la société à responsabilité limitée d'exercice libéral CSS AVOCATS poursuit l'objectif suivant: « **la société a pour raison d'agir le droit de tous et de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. Elle accompagne les personnes publiques et privées dans la transition vers une société sobre, solidaire et éthique** ».

Chez CSS AVOCATS, nous avons opté pour la mise en avant des actions internes que nous mettons en œuvre quotidiennement, avec l'appui de nos collaborateurs, afin de permettre à nos clients de mieux nous découvrir.

1. CONDUIRE LE CABINET VERS LA SOBRIETE HEUREUSE

Depuis 2015, le respect de l'environnement fait partie de notre ADN. Pour le cabinet comme pour toute entreprise, chaque action liée à notre activité doit être précédée d'une réflexion sur son impact environnemental et sur les moyens de le réduire.

Toutes nos décisions passent par le filtre de la règle des 5R du zéro déchet (**R**efuser, **R**éduire, **R**éutiliser, **R**ecycler et **R**endre à la terre) : par exemple, refus d'achats non responsables, réutilisation avec achats d'occasion, emploi de contenants consignés, recyclage, compostage du reste (café, thé...).

Découvrez nos principales actions :

- **UNE CONSOMMATION RESPONSABLE**
 - **Une consommation alimentaire respectueuse du vivant et de la santé**

Choix des produits

Pour nos événements, nous choisissons uniquement des artisans-boulanger bio et locaux, un traiteur zéro déchet ainsi que des restaurants engagés pour une alimentation durable voire biologique.

Eau filtrée

Notre eau est filtrée dans une fontaine au charbon et à l'argent, évitant tout achat de bouteille en plastique. Les autres boissons sont consignées et livrées en bouteille en verre au cabinet.

Compostage

Nous compostons nos déchets organiques (épluchures, thé, dosettes de café en papier...) que nous déposons dans un conteneur situé à 20 mètres du cabinet.

- **Des achats de fournitures responsables**

Chez CSS AVOCATS, nous achetons prioritairement des ordinateurs d'occasion reconditionnés en France.

Les achats neufs se font uniquement chez des prestataires basés dans le Nord et à même d'assurer le service après-vente pour augmenter la durée de vie des équipements.

CSS AVOCATS imprime ses supports et ses dossiers de plaidoirie sur papier recyclé.

Les cartes de vœux et de visite du cabinet sont imprimées depuis 2019 sur papier recyclé.

- **REDUIRE NOTRE EMPREINTE NUMERIQUE**

- **Lutter contre la pollution numérique**

- Des moteurs de recherche vertueux privilégiés : sont installés par défaut sur nos ordinateurs : Qwant (moteur de recherche français, protecteur des données personnelles) et Ecosia (moteur de recherche allemand écologique qui consacre une large part de ses profits à la reforestation).
 - Des dossiers partagés sur un serveur sécurisé au lieu de courriels volumineux

Depuis 2022, nous avons implanté SharePoint au cabinet, qui offre à nos clients un dossier partagé sur un serveur sécurisé, accessible avec un code secret (**les données de notre site internet sont stockées en France, voir notre politique de confidentialité : www.cssavocats.fr/mentions-legales**).

Ainsi, nous limitons les échanges de courriels et notre empreinte numérique.

- Un usage sobre de la boîte mail
 - Supprimer des messages au moins une fois par mois pour les dossiers archivés
 - Vider régulièrement la corbeille et supprimer les indésirables
 - Limiter les envois de fichiers volumineux par mail en utilisant SharePoint ou e-partage sécurisé, l'outil sécurisé du CNB (au lieu de We transfer)
 - Limiter le nombre de destinataires des mails, notamment en cas de pièces jointes
- Extinction des ordinateurs en fin de journée, extinction des multiprises et débranchement des prises

- **REDUIRE NOS IMPRESSIONS PAPIERS**

Tout en luttant contre la pollution numérique, nous œuvrons pour limiter au maximum nos impressions.

- L'ensemble de nos conventions d'honoraires et lettres de missions sont signées numériquement via E-signature, l'outil sécurisé du CNB ; les autres documents nécessitant une signature (conventions de stage, de partenariat, contrats divers) sont signés électroniquement grâce à l'abonnement Adobe du cabinet.
- Nous veillons à imprimer systématiquement en noir et blanc et recto verso, à nous servir des feuilles déjà imprimées (dont désarchivage) comme papier brouillon et à indiquer en pied de mail « N'imprimez ce message que si nécessaire »
- Nous dématérialisons intégralement nos dossiers sauf lorsque la loi l'impose (certains dossiers de plaidoirie)

- **CHOISIR DES MODES DE DEPLACEMENTS ECOLOGIQUES**

Nous effectuons nos déplacements à vélo et en métro dans la ville d'implantation du cabinet. Dès qu'une destination est accessible en train, nous optons systématiquement pour le TER ou le TGV, dans toute la France.

Nous ne prenons la voiture que pour nous rendre dans des lieux totalement inaccessibles en transports en commun, notamment pour certaines expertises en zone rurale.

Nous proposons à nos clients, en alternative d'un déplacement physique, une réunion en visioconférence.

2. RENDRE ACCESSIBLE ET TRANSMETTRE LE DROIT

Une des vocations de CSS AVOCATS est de transmettre ses connaissances et faire grandir ses clients et partenaires.

- COMMUNICATION, VEILLE JURIDIQUE & LETTRE D'ACTUALITE**

Nos objectifs d'ici fin 2026 sont les suivants :

- Legal design : réaliser 12 infographies par an relatives à différentes actions juridiques, diffusées sur LinkedIn et sur notre site
- 3 lettres d'actualité à destination de nos clients

- ACTIONS PRO BONO**

Nous offrons une fois par an une intervention gratuite à destination des acteurs publics ou associatifs, comme en 2024 pour la DREAL Hauts-de-France (formation juridique sur la séquence ERC).

Nous souhaitons offrir à partir de 2026, 10h annuelles de conseils à des associations ou à des entreprises à impact positif, comme des entreprises de l'économie circulaire, des exploitants en agriculture biologique ou des entités notamment associatives œuvrant pour la biodiversité et le développement durable.

Nous proposons actuellement une première consultation gratuite aux élus désireux d'avoir de premières réponses à une problématique.

- ACTIVITES ASSOCIATIVES**

Depuis 2021, nous accompagnons bénévolement l'association Pévèle Environnement dans ses enjeux juridiques liés à son objet social, qui consiste à promouvoir et défendre le cadre de vie pévélois (région naturelle au sud de la métropole lilloise).

- TRANSMISSION**

- Cours à l'université**

En continu depuis 2018, notre passion de la transmission nous amène à dispenser des cours de droit dans différentes matières.

Durant 4 années, nous avons animé la Clinique juridique en droit public, permettant aux étudiants à la mise en œuvre pratique et éthique des outils juridiques et au développement d'un esprit critique.

En dispensant actuellement des cours en droit de l'urbanisme, droit public de l'environnement, droit des déchets et droit rural, dans une approche axée sur le développement durable, nous voulons contribuer à éveiller les générations futures aux enjeux environnementaux et aux réponses juridiques à y apporter. Les travaux dirigés en droit administratif ont également pour objectif faire naître un intérêt, voire une vocation, pour le droit public et donc l'intérêt général.

Depuis 2024, nous répondons présents aux invitations des Universités de Lille aux forums de métiers, afin d'expliquer le métier d'avocat aux futurs diplômés.

En 2026, nous animerons un webinaire d'actualité juridique dans le cadre de la formation continue de l'école des avocats de Lille (Ixad).

- **Formations et salons**

Transmettre nos connaissances fait partie de nos missions.

C'est pourquoi, nous animons des formations plusieurs fois par an à destination d'agents publics au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) dans différents domaines : droit et contentieux de l'urbanisme, aménagement foncier agricole forestier et environnemental.

En 2025, nous avons délivré des consultations gratuites aux élus au Salon des maires et des collectivités locales à Paris.

En 2026, nous nous sommes fixés comme objectif de participer à 2 salons professionnels afin d'aller à la rencontre des élus et des agents publics et répondre à leurs questions en droit public.

3.FAVORISER LE BIEN ÊTRE AU TRAVAIL ET FAIRE GRANDIR CHACUNE ET CHACUN

Chez CSS AVOCATS, nous savons que les conditions de travail de chacune et chacun doivent permettre un épanouissement professionnel qui rejaillit à la fois dans la qualité du travail réalisé ainsi que dans la vie personnelle. De la même manière, être formé(e) tout au long de sa carrière est indispensable.

Enfin, le cabinet a pour mission de transmettre sa passion du droit et du métier d'avocat aux jeunes générations à travers la découverte de son activité concrète.

- **CONDITIONS DE TRAVAIL**

- **Télétravail et travail à distance**

CSS AVOCATS permet aux collaborateurs qui le souhaitent la possibilité de télétravailler jusqu'à deux jours par semaine, toujours sur la base du volontariat. Des ordinateurs portables sont mis à la disposition des collaborateurs afin qu'ils puissent plus facilement travailler à distance.

- **Droit à la déconnexion**

Sauf urgence dûment justifiée, il est convenu que les courriels contenant une demande d'action ne sont pas envoyés entre membres du cabinet en dehors des heures de travail (19h-9h) ni naturellement durant les week-ends ou les congés. Le cas échéant, les courriels sont programmés le lendemain à 9h ou le lendemain de la période concernée à 9h.

- **Evaluation annuelle**

Afin de permettre une relation de travail saine et constructive, CSS AVOCATS prévoit une évaluation annuelle de ses collaborateurs. Des objectifs réalistes et négociés sont fixés pour l'année à venir et un dialogue constant est favorisé afin de permettre la réalisation de ceux-ci.

- **Jours de fête offerts**

Afin de permettre un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle, CSS AVOCATS fait bénéficier à ses collaborateurs, en plus des cinq semaines de congés annuels, de jours « offerts », essentielle à la vie de famille et personnelle.

Il s'agit du 24 décembre et du vendredi de l'Ascension. Si l'un de ses jours tombe un samedi ou un dimanche, celui-ci sera automatiquement applicable à un jour avant ou après le jour offert.

Notre objectif est d'intégrer cet avantage dans les contrats de collaboration en cours en 2026.

- **Augmentation régulière de rémunération**

Il est important de reconnaître le travail des collaborateurs et leur plus-value au sein du cabinet et au service de nos clients. Dans ce contexte, une augmentation régulière de la rémunération est assurée.

- **Vie de l'entreprise**

Nous exerçons en équipe au sein du cabinet. Au sein de nos locaux, nous cohabitons avec d'autres cabinets d'avocats.

Afin de renforcer la cohésion d'équipe, tout comme la cohésion avec nos autres confrères, nous organisons régulièrement des évènements festifs internes au sein du cabinet ou à l'extérieur, ainsi qu'au sein de nos locaux avec les autres confrères.

- **FORMATION CONTINUE**

Le droit évolue sans cesse, à travers la production de normes, la jurisprudence et les nouvelles pratiques. Afin de défendre ses clients le mieux possible, une actualisation des connaissances est indispensable.

C'est pourquoi, CSS AVOCATS favorise la formation continue de ses collaborateurs et finance la participation au colloque annuel du Gridauh ou équivalent ainsi que les frais de déplacements.

- **ACCUEIL DES JEUNES ET EGALITE DES CHANCES**

CSS AVOCATS a à cœur d'accueillir des stagiaires de tout niveau (stage de 3^e, de 2^{nde}, licence de droit) afin qu'ils découvrent le métier d'avocat en droit public. Les stagiaires assistent à certains rendez-vous clients, à certaines expertises judiciaires et à des audiences au tribunal administratif et/ou judiciaire. Un livret d'accueil leur sera remis dès mi-2026.

A partir de 2026, CSS AVOCATS s'est fixé comme objectif d'accueillir au moins un ou une élève issu(e) d'un établissement du secondaire (collège ou lycée) appartenant au réseau d'éducation prioritaire (REP / REP +) ainsi qu'un élève issu d'un établissement situé en zone rurale.